

## Ses missions

- Assure le service des prestations en nature pour le régime général et le régime complémentaire
- Gère les droits de la population protégée
- Organise l'accueil à distance des bénéficiaires et professionnels de santé
- Met en oeuvre l'accueil physique des assurés
- Favorise les dispositifs d'accès aux soins, de dispense d'avance des frais et propose des actions de préservation de santé
- Recouvre les cotisations du régime complémentaire et en assure l'équilibre financier

## Son organisation

### Au niveau national :

- Accueil téléphonique des assurés
- Affiliation des bénéficiaires et mises à jour des dossiers
- Gestion du risque et mise en oeuvre des programmes de prévention
- Relation avec les professionnels de santé

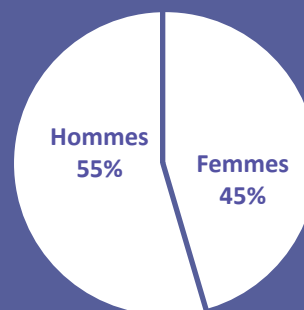
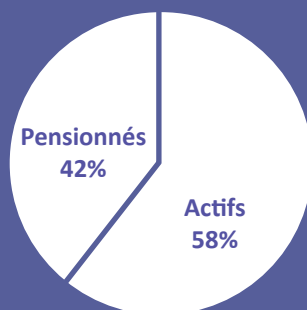
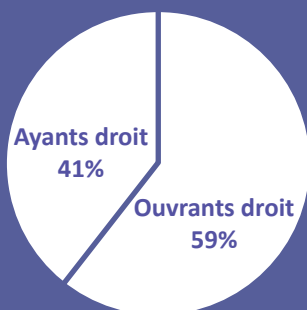
### Au niveau régional :

- Accueil physique des bénéficiaires
- 270 permanences extérieures par mois
- Animation des actions de promotion de la santé
- Représentation locale de la caisse

## Le Conseil d'administration

- Le CA de la Camieg est composé de 26 représentants : des agents statutaires des IEG, en activité ou en inactivité de service, élus pour 6 ans
- Le CA détermine les orientations stratégiques, contrôle l'activité de l'organisme, en vote les budgets et en approuve les comptes

522 000 personnes protégées dont :



Inactifs  
71 ans

Actifs  
42 ans

Age moyen des  
ouvrants droit

**13,6%** des bénéficiaires se trouvent en région Rhône-Alpes

Pour l'envoi de vos feuilles de soins ou documents administratifs :

**Camieg 92011 Nanterre Cedex**

Pour toute question sur vos prestations ou sur le suivi de vos dossiers :

☎ 08 06 06 93 00

Pour les rendez-vous permanences :

@ rhone\_accueil@camieg.org

☎ voir page 2